

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

-----

**2011 SG 99** : Subvention et convention avec l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris (3e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association du Festival de films gays et lesbiens de Paris située 61-63 rue Beaubourg – 75003 Paris, afin de soutenir l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du festival.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 23 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.